



Absente excusée : Elisabeth DODINET

Le dernier compte rendu est approuvé à l'unanimité.

LE POINT SUR LES TRAVAUX :

Médiathèque : l'entreprise de plomberie a terminé la pose de la VMC et de la plomberie ; les finitions de cloisons placo-plâtre sont réalisées et la peinture va démarrer très prochainement, suivie de la chape, du carrelage et des menuiseries intérieures. Le chantier avance de façon normale. En revanche, les travaux extérieurs (escalier et perron) sont un peu retardés par la réparation du mur effondré à l'arrière du bâtiment. Sur ce point, les entreprises ont injecté du béton fibré puis, il est prévu la pose de contreforts, le démontage du parquet du préau de l'école qui sera ensuite ceinturé afin d'apporter la plus grande sécurisation.

Réseau de chaleur : la SEM CAUSSE ENERGIA a mandaté le cabinet d'architecture LUCHE afin d'élaborer le permis de construire, les travaux ne démarreront donc pas avant le début d'année, pour une durée de 8 mois.

COMPTES RENDUS DE DIVERSES REUNIONS :

Madame Lauriol dresse un compte rendu d'un comité de pilotage CTG (Convention Territoriale Globale). Cette convention de 5 ans est une démarche pour formaliser les partenariats avec la CAF vers un projet de développement social du territoire.

Ses principales thématiques sont : le cadre de vie, les services aux familles, l'animation de la vie sociale et en enfin l'accès aux droits et accompagnement social.

Elle livre également le compte rendu d'une réunion avec l'ADMR, où il a été fait le constat d'une baisse d'activité. Le personnel est formé de 9 salariés.

Recyclerie : ouverte depuis 2011 elle est portée par l'association Marmotte pour l'insertion. Son objectif est de participer au développement économique et social des communes de l'intercommunalité. La population peut faire appel à elle pour le débarrassage et la récupération d'objet, meubles, électro-ménager,... ils seront ensuite remis en état et vendus, tous en créant des emplois.

M.A.M. Il apparaît que le maintien des MAM nécessiterait une mise en place par la Communauté de Communes d'un règlement qui désignerait de façon claire les engagements à prendre pour les assistants maternels qui souhaitent y entrer, de façon à ce que le fonctionnement devienne pérenne et la structure solide.

Bibliothèque : Madame Virginie TOURNIER est maintenant bien en place au sein de la bibliothèque. Plusieurs actions ont été menées, notamment la distribution de flyers et la tenue d'une réunion qui a permis de recruter plusieurs bénévoles supplémentaires.

Elle a rencontré les différents partenaires (IME, école, Ehpad) afin de mettre en place des actions communes. 300 ouvrages nouveaux ont fait leur entrée à la bibliothèque et l'achat de livres et jeux supplémentaires est en cours.

Monsieur Lafon expose aux élus la demande de Monsieur Guillaume AZEMA, habitant de Campselves, qui souhaite s'installer sur la commune en tant que paysan boulanger et demande la possibilité d'exploiter la parcelle de deux hectares appartenant à la commune et située à Palach. Après un tour de table, les élus donnent un accord de principe pour que cette parcelle lui soit attribuée à compter de l'automne 2023. Depuis quelques années, la volonté de la Municipalité est de la réserver pour des implantations nouvelles.

Le constat est fait qu'au sein de la communauté de communes l'offre est insuffisante au niveau des zones artisanales.

PROGRAMMATION DES PROJETS D'INVESTISSEMENT

- Logements de la Rue du Barry : rénovation par le remplacement des menuiseries, travaux d'isolation et changement du mode de chauffage.
- Classe des Grands, là aussi des travaux de chauffage et d'isolation seront faits.
- Eclairage public : la traversée du village doit être équipée en lampes led.
- Démarrage de la réhabilitation du café restaurant de la rue principale.
- Aménagement du logement situé au-dessus de la future médiathèque.

DELIBERATIONS :

- Répartition « dérogatoire libre » du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales 2022 (FPIC) : la Communauté de Communes a conservé l'intégralité du produit FPIC en 2020 et 2021. Cette décision a été motivée parce qu'elle enclenche le pacte de solidarité qui permet aux communes de récupérer une fraction de leur produit FPIC de droit commun, sous forme de fonds de concours.

Le pacte de solidarité est avant tout un acte d'intention politique fort, élément moteur pour développer le territoire sur plusieurs années.

Approuvée à l'unanimité.

- Révision libre de l'attribution de compensation dite « de base ». Compte tenu du fait que la commune va participer aux frais d'études pour l'élaboration du PLUI, il y a lieu de réviser le montant de l'attribution de compensation de la CLECT.

Approuvée à l'unanimité.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

-Monsieur Vioulac a rencontré en mairie Madame Delmas de la CCI qui gère les transmissions (agricoles, commerciales et artisanales).

Il peut être envisagé qu'elle revienne rencontrer les élus lorsque le projet du bar rue principale aura avancé.

-Budget énergie :la commune se trouve déjà en dépassement de crédits pour ce qui concerne les postes énergie et carburants par rapport à ce qui avait été prévu au budget. Il est rappelé qu'une attention particulière doit être portée au niveau de tous les bâtiments communaux en éteignant lampes et chauffages.

- Madame Christine VAYSSADE est désignée référente pour la salle polyvalente car il est souvent constaté des oublis ou des manquements après l'utilisation de cette salle (lampes allumées, robinets qui coulent, etc...). Un véritable état des lieux d'entrée et de sortie s'impose donc. En cas d'empêchement, celle-ci sera remplacée par Madame Marie-Noëlle MEILLET.

- Monsieur Michel BALITRAND a été désigné correspondant incendie et secours, à la demande du service des sécurités de la Préfecture.

- Il est envisagé d'organiser une réception pour les nouveaux arrivants sur la commune ainsi que les nouveaux nés ; la date n'est pas encore déterminée.

- Le marché de Noël se déroulera le 10 décembre sur la journée.

- Le recensement de la population approchant à grands pas, il y a lieu de recruter les personnels qui seront chargés de cette lourde tâche.

- Le recrutement de la remplaçante de Madame Dominique Vayssié va être publié ; une période d'accompagnement étant indispensable afin que le changement se fasse dans les meilleures conditions.

- Label vélo : L'Agence Départementale du Tourisme a proposé que le camping de Galinières puisse avoir le « Label Vélo » partant du fait que la Vélo route V86 passe à proximité.

La séance est levée à 23 heures.

Prochain conseil le 16 novembre 2022 à 20 heures 30.